

LA COMMISSION DES FINANCES

vous informe



Avec la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), les modalités de calcul du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et non bâties de la commune ont évolué. Ainsi, chaque commune se voit transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Son taux de référence pour 2022 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2021. Les communes conserveront leur pouvoir de taux sur cette nouvelle référence dès 2022.

Un budget sans augmentation des taux ni recours à emprunt !

L'élaboration à proprement dite du Budget Primitif (BP) est précédée, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le Rapport d'Orientations Budgétaires (articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)). Depuis 2016, la loi NOTRE précise les modalités du débat en Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en imposant un contenu et précisant les modalités de publication et de transmission. Le rapport n'a aucun caractère décisionnel mais respecte une étape essentielle de la vie démocratique de notre Ville. Il participe à l'information des élus et des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. C'est une occasion d'informer, par l'intermédiaire du DOB, les membres du Conseil municipal sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix politiques et financiers de la ville au niveau des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement, ainsi que l'équilibre général du budget et de la politique de financement.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par le biais d'un Budget Supplémentaire (BS) ou de Décisions Modificatives (DM)). D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La conjoncture que nous traversons actuellement contraint fortement les finances communales déjà éprouvées par la crise sanitaire ainsi que par les mesures imposées par l'Etat. Le maintien de nos missions de service public, à un niveau de qualité

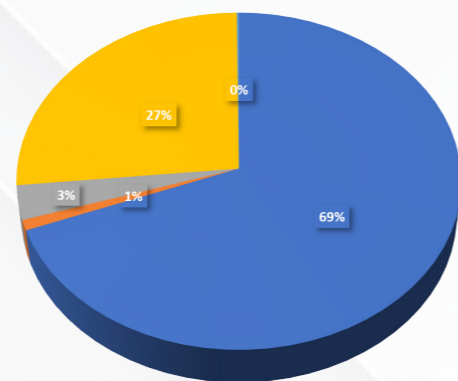
constant, nous oblige dès lors à imaginer de nouvelles façons de travailler et à optimiser notre organisation et nos processus. Le Budget Primitif (BP) 2023 a été construit dans un contexte particulier au regard de la situation économique mondiale liée à la crise sanitaire puis, plus récemment, à la guerre en Ukraine. Cette situation a entraîné une augmentation significative de nos dépenses de fonctionnement (énergie, matières premières, ...).

L'Etat a décidé de mettre en place des mesures de maintien du pouvoir d'achat (revalorisation du SMIC ou encore du point d'indice des fonctionnaires) ayant elles aussi des conséquences budgétaires importantes pour la collectivité. Encore aujourd'hui, de nombreuses incertitudes pèsent quant à l'évolution imprévisible de ces postes de dépenses qui pourraient impacter d'autant plus notre budget 2023. Nous pourrions y faire face le cas échéant. L'orientation voulue par Monsieur le Maire, Dominique Smaguine, et comme c'est le cas depuis de nombreuses années, doit associer la maîtrise de la dépense publique tout en maintenant la qualité des services municipaux, ce qui reste un enjeu prioritaire de la préparation budgétaire. Progression mécanique des dépenses de personnel (impact des mesures du PPCR – Parcours Professionnels Carrière, l'augmentation du point d'indice et du SMIC), stabilité des dotations et des contributions (DGF – Dotation Globale de Fonctionnement ou encore FPIC – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) sont autant de facteurs qui ont été pris en compte dans la préparation du budget. Nous vous prions de trouver dans les pages suivantes les éléments constituant la synthèse et l'élaboration de nos différents budgets : le budget assainissement, le budget communal et le budget du CCAS (centre communal d'action sociale). La commission des finances reste à votre disposition pour apporter tous les éléments nécessaires pour compléter ce « Spécial Budget 2023 ».

La commission des finances

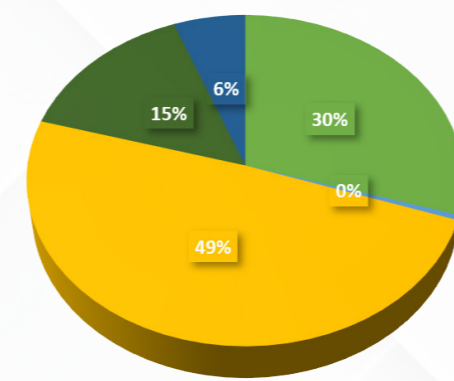
BUDGET CCAS

FONCTIONNEMENT



DÉPENSES - 60 965 €

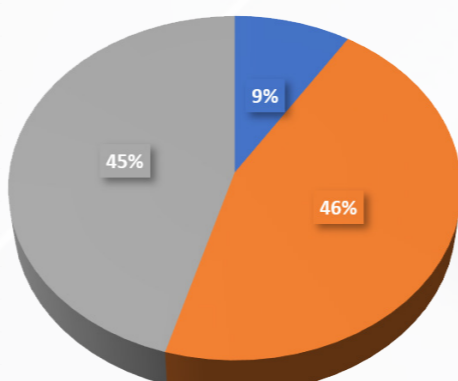
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 42 166 €
CHARGES DE PERSONNEL : 600 €
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 1 999 €
AUTRES CHARGES DE GESTION : 16 100 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES : 100 €



RECETTES - 60 965 €

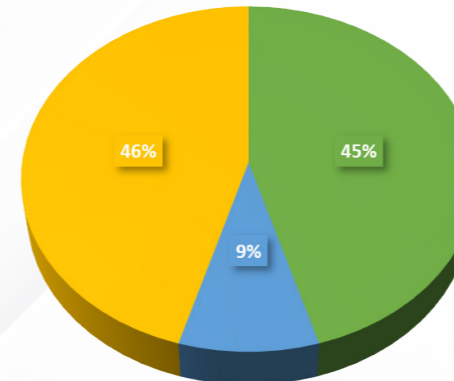
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ : 18 135 €
PRODUITS DES SERVICES : 300 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS : 30 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION : 9 000 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS : 3 530 €

INVESTISSEMENT



DÉPENSES - 4 399 €

DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ : 399 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 2 000 €
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : 2 000 €



RECETTES - 4 399 €

TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 1 999 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS : 400 €
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : 2 000 €

Principales dépenses de fonctionnement : colis de Noël, bons de chauffage, alimentation de l'épicerie sociale.
 Principales dépenses d'investissement : électroménager de l'épicerie sociale.

LE PLESSIS BELLEVILLE



L'esprit Village
 N° SPECIAL BUDGET | MAI 2023 | www.leplessisbelleville.com

Ensemble, faisons toute la lumière !



LE BUDGET 2023

TRANSPARENCE

CONFIANCE

DOSSIER DU MOIS



LE BUDGET 2023 DE VOTRE COMMUNE

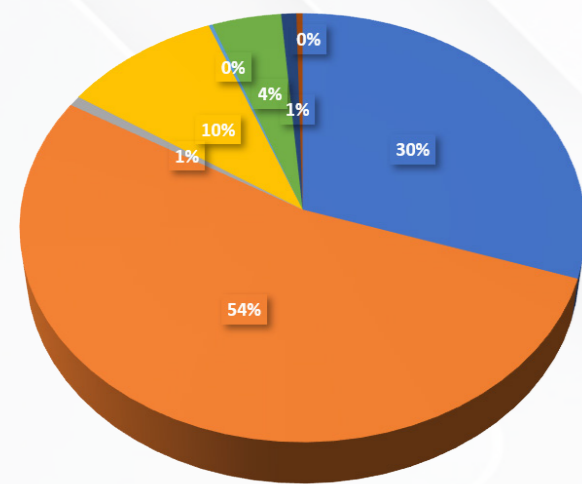
Présenté au vote du Conseil Municipal ce 1^{er} avril



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

6 547 093 €



CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
1 971 815 €

CHARGES DE PERSONNEL
3 500 000 €

DÉPENSES IMPRÉVUES
50 000 €

VRT SECTION INVESTISSEMENT
642 000 €

TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
15 333 €

CHARGES GESTION COURANTE
281 456 €

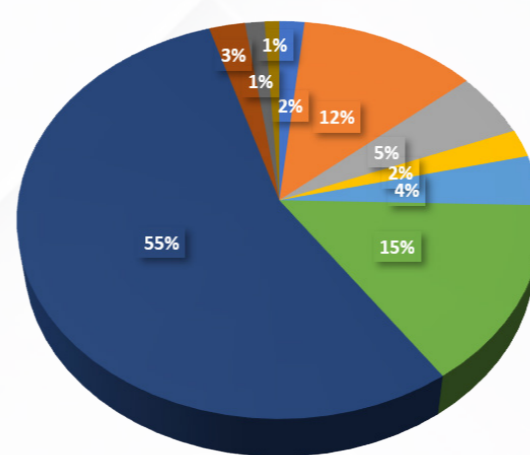
CHARGES FINANCIÈRES
61 359 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES
71 476 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

2 931 569 €



DÉPENSES IMPRÉVUES
50 000 €

EMPRUNTS ET DETTES
355 010 €

IMMO. INCORPORELLES
153 226 €

IMMO. CORPORELLES
66 544 €

IMMO. EN COURS
120 000 €

VOIRIE
435 856 €

BÂTIMENTS DIVERS
1 611 668 €

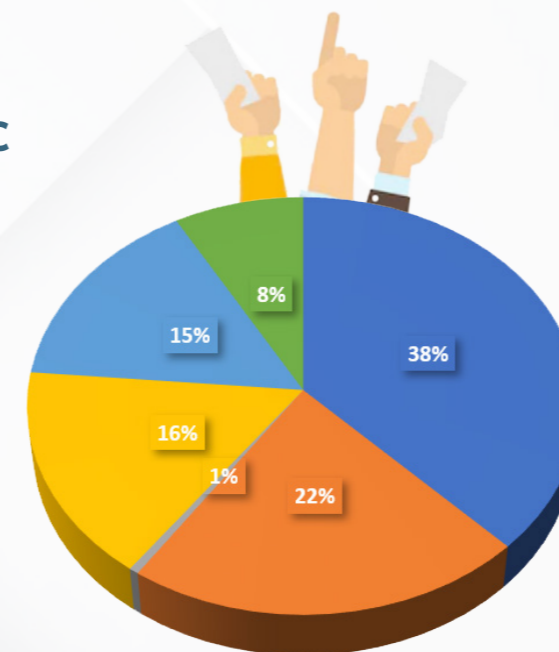
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
71 476 €

SCOLAIRE
38 785 €

CADRE DE VIE
29 004 €

RECETTES

2 931 569 €



EXCÉDENT INVT. REPORTÉ
1 102 776 €

VRT SECTION FONCTIONNEMENT
642 000 €

TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
15 333 €

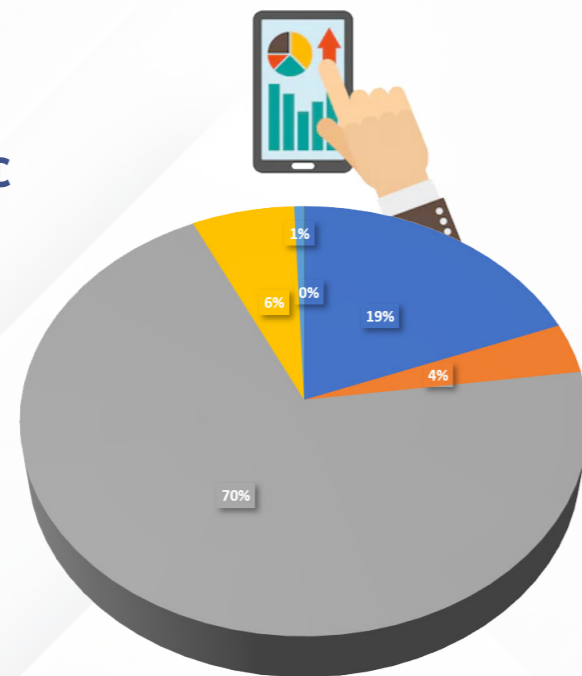
DOTATIONS, FONDS DIVERS
478 762 €

SUBVENTIONS
452 698 €

EMPRUNTS
240 000 €

RECETTES

6 547 093 €



EXCÉDENT REPORTÉ
1 251 248 €

PRODUITS DES SERVICES
245 810 €

IMPÔTS ET TAXES
4 589 120 €

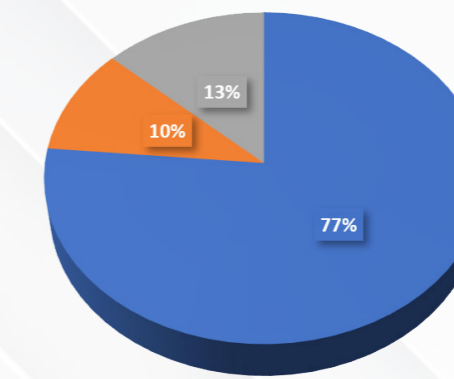
DOTATIONS, SUBVENTIONS
420 915 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION
36 000 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS
4 000 €

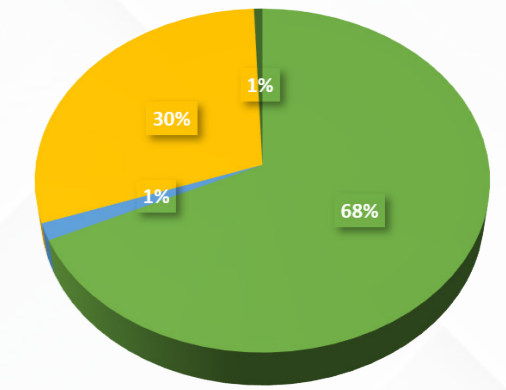
BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT



DÉPENSES - 75 881 €

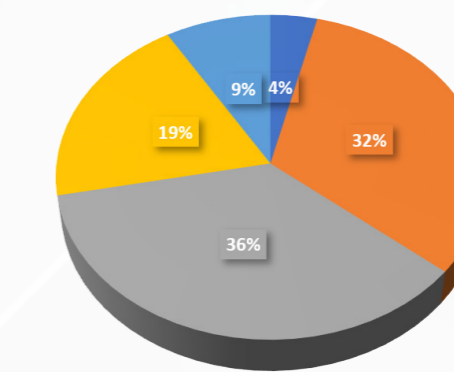
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 58 000 €
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 7 881 €
CHARGES FINANCIÈRES : 10 000 €



RECETTES - 336 226 €

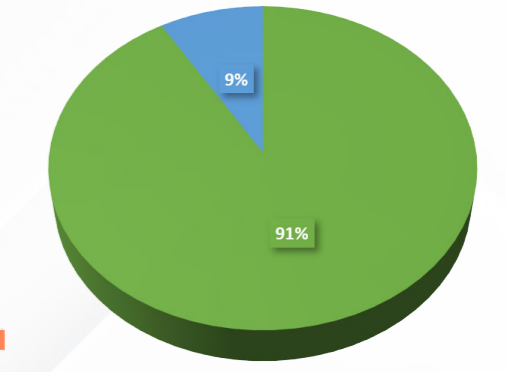
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ : 228 663 €
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 5 366 €
VENTES DE PRODUITS : 100 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION : 2 197 €

INVESTISSEMENT



DÉPENSES - 140 256 €

TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 5 366 €
EMPRUNTS ET DETTES : 45 045 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 50 388 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 27 344 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : 12 113 €



RECETTES - 278 636 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS : 254 636 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 24 000 €

Principales dépenses de fonctionnement : assurances, travaux des bâtiments communaux, contrats de la commune, énergies (eau, gaz, électricité), repas cantine, matériel de la nouvelle classe de l'école élémentaire.

Principales dépenses d'investissement : déploiement de la fibre optique, installations électriques nouveaux lotissements, travaux de la maison des jeunes, accès PMR, algéco cantine du centre, vidéoprotection, parc informatique, mobilier des écoles, éclairage LED des rues de la commune, aménagement des parcs.

Principales dépenses de fonctionnement : marché d'entretien, fournitures et locations mobilières.
Principales dépenses d'investissement : frais d'études assainissement rue de Billy et installations techniques.

